



70 ans d'immigration italienne... et plus !

Des accords de 1946 aux disparités socioéconomiques actuelles : démographie de la migration italienne en Belgique

En 2016, nous fêtons les 70 ans d'un traité de migration économique conclu entre la Belgique et l'Italie qui a marqué un tournant dans les mouvements migratoires des Italiens à destination de la Belgique. C'est effectivement en 1946 que fut signé le protocole d'accord belgo-italien, aussi appelé l'accord « charbon ». En échange de charbon, l'Italie s'engageait ainsi à fournir à la Belgique de nouvelles forces de travail à une époque où il lui était devenu difficile de recruter parmi sa population. S'en suivit une immigration massive de travailleurs dont une partie va rester vivre en Belgique avec leur famille.

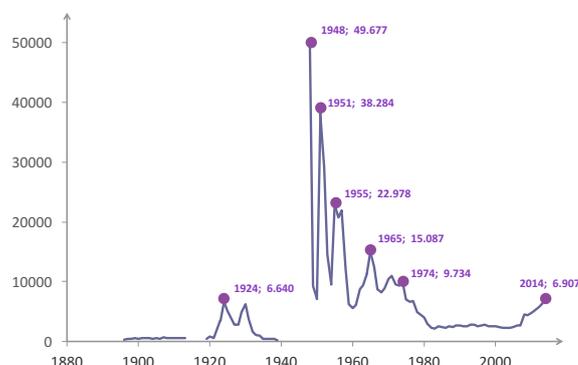
Cet accord avec l'Italie marque une première étape vers la signature d'autres accords bilatéraux d'immigration de main-d'œuvre comme avec l'Espagne, la Grèce, le Maroc et la Turquie. La composition démographique de la Belgique va s'en trouver changée. Ces travailleurs et leur famille viennent renforcer la diversité des origines nationales des résidents en Belgique, contribuant largement à la Belgique multiculturelle que l'on connaît aujourd'hui.

Une immigration ancienne, remontant au-delà des accords « charbon »

L'immigration italienne, si elle a connu un élan sans précédent au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, trouve ses origines bien avant cette date. Déjà vers 1910, un peu moins de 5.000 Italiens résidaient en Belgique (Figure 2). Il s'agissait principalement d'Italiens venus s'installer individuellement et spontanément en Belgique. Dès la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, la Belgique a recours à une immigration collective d'ouvriers italiens pour exercer des travaux lourds tels que la construction de voies ferrées. D'autres encore venaient pour des raisons liées à l'instabilité politique dans leur pays. D'abord limité à quelques individus, ce phénomène va fortement s'amplifier avec l'arrivée de Mussolini au pouvoir peu après la Première Guerre mondiale. (Morelli, 2004)

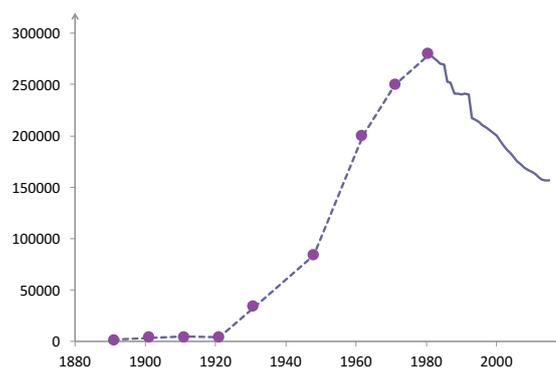
À cette période déjà, la Belgique fait appel à l'Italie pour engager des candidats mineurs. C'est ainsi qu'en 1922, un premier accord est conclu par la Fédération charbonnière de Belgique. En plus de cette immigration collective, quelques centaines d'Italiens décident individuellement de rejoindre le pays, pour des raisons politiques ou avec des aspirations professionnelles. L'immigration d'Italiens atteint ainsi 6.640 arrivées en 1924 (Figure 1). Le nombre d'Italiens présents en Belgique (Figure 2) passe quant à lui de 4.490 en 1911 à plus de 33.000 en 1931, soit environ 6 fois plus en vingt ans.

Figure 1. Flux d'immigration d'Italiens à destination de la Belgique, 1896-2014



Sources : Statistics Belgium et DEMO/UCL

Figure 2. Nombre d'Italiens présents en Belgique, 1891-2015



Sources : Statistics Belgium et DEMO/UCL

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale...

La Belgique se retrouve en situation de crise face à ses charbonnages. Pendant la guerre, le travail des mines était le plus souvent réalisé par des prisonniers de guerre. À la fin de celle-ci, ils sont libérés petit à petit et les charbonnages font face à une **pénurie de main-d'œuvre**.

Malgré le chômage, trop peu de Belges acceptent encore de descendre dans les mines étant donné la pénibilité des activités, la vétusté des lieux mais aussi le danger qui y est associé. Les accidents et les décès y sont monnaie courante et le faible revenu proposé dissuade complètement les travailleurs. Or, le charbon est encore la principale source d'énergie disponible dans le pays.

Pour relancer l'économie dans cette Belgique dévastée par la guerre, l'industrie a besoin de quantités considérables de charbon, à bas prix.

Les responsables industriels et politiques de l'époque vont ainsi choisir de recourir à une main-d'œuvre étrangère bon marché, plutôt que d'améliorer les conditions de travail dans les mines, jugé beaucoup moins rentable. Au même moment, l'Italie fait face à de fortes tensions sociales dues à un taux de chômage très élevé. Elle montre ainsi un intérêt tout particulier face à cette opportunité de pouvoir exporter une partie de sa main-d'œuvre excédentaire.

C'est dans ce cadre que l'accord du 20 juin 1946 voit le jour, prévoyant **l'envoi de 50.000 travailleurs italiens** à destination de la Belgique, en échange de la vente par la Belgique de 2 à 3 millions de tonnes annuelles de charbon à l'Italie (Morelli, 1988, p. 89).

Les Italiens, idéalement sélectionnés selon l'âge et leur état de santé, arrivent par convois entiers depuis Milan, sont débarqués sur les quais de marchandises et envoyés vers les charbonnages à bord de camions habituellement réservés au transport de charbon (Morelli, 1988, p. 95).

D'autres convois suivent avec les femmes et les enfants désireux de rejoindre leur époux/père. Beaucoup d'Italiens arrivent également en Belgique individuellement, sans passer par la sélection belge organisée en Italie. En 1948, on dénombre l'arrivée d'environ 50.000 Italiens, plus de 38.000 en 1951 et quasiment 23.000 en 1955 (**Figure 1**).

Alors que l'accord de 1946 prévoyait des logements « convenables » pour les mineurs et leur famille, ces derniers vont finalement être **logés dans des conditions déplorables**, parfois même dans d'anciens camps construits à proximité des charbonnages prévus initialement pour y faire travailler les prisonniers de guerre. Ils sont relégués dans des espaces abandonnés où les logements consistent en quelques amas de tôles, bois ou carton, sans chauffage. Ces installations qui se voulaient au départ temporaires, vont pourtant perdurer. Fin 1956, 1.939 baraquements sans aucun confort élémentaire sont encore occupés (Morelli, 2004, p. 210).

Les conditions de travail au fond de la mine sont également un choc terrible pour la plupart des Italiens.

Nombre d'entre eux refusent de descendre une deuxième fois dans la mine. En rupture de contrat, ils sont alors immédiatement signalés à la police par leur employeur et écroués à la prison avant d'être envoyés au Petit-Château de Bruxelles dans l'attente de leur renvoi vers Italie.

Marcinelle, le 8 août 1956

La catastrophe de Marcinelle survenue le 8 août 1956, qui a coûté la vie à 262 personnes dont 136 Italiens, sonne le glas de cette migration de main-d'œuvre. L'Italie décide de durcir ses exigences. La Belgique décide alors de se tourner vers d'autres pays (Espagne, Grèce, Maroc, Turquie,...) pour recruter des travailleurs.

Si l'immigration officielle de travailleurs italiens s'arrête, leurs familles, ainsi que d'autres Italiens sur base d'initiatives individuelles, continuent d'affluer vers la Belgique (Morelli, 2004).

En effet, jusque dans les années 1970, environ 10.000 Italiens décident annuellement de venir s'y installer (Figure 1). On estime ainsi qu'en 1961, 44% des étrangers en Belgique étaient italiens (Morelli, 2004, p. 211). Durant cette période, le nombre d'Italiens présents en Belgique va littéralement exploser, atteignant 200.086 individus en 1962, 249.490 en 1971 et jusqu'à 279.700 personnes en 1981 (Figure 2).

Aujourd'hui, qu'en est-il de la migration italienne ?

Depuis les années 1980, le nombre d'Italiens résidant en Belgique a diminué jusqu'à atteindre un peu moins de 157.000 personnes en 2015 (Figure 2). Plusieurs éléments permettent d'expliquer cette baisse. On peut mettre en évidence l'importance des retours au pays d'origine.

En effet, parmi les Italiens venus travailler dans les charbonnages belges, une grande partie est retournée en Italie.

Sur la période 1948-1955, on estime les retours des hommes italiens à 62% (Morelli, 1988, p. 127). L'acquisition de la nationalité belge par un grand nombre d'Italiens souhaitant s'installer durablement en Belgique, ainsi que le vieillissement de cette population dont la faible fécondité ne permet pas de compenser les décès (Eggerickx et al., 2016, pp. 230-231), permettent également d'expliquer cette diminution.

En ce qui concerne les immigrations annuelles d'Italiens (Figure 1), on observe depuis 2008 une nouvelle hausse. Alors que le nombre d'entrées fluctuait entre 2.000 et 3.000 entre 1981 et 2007, les immigrations d'Italiens sont passées à 4.500 en 2008 et à 6.900 en 2014. Cette augmentation semble être associée aux conséquences d'un phénomène plus large d'émigration italienne vers de nombreux autres pays du monde¹.

Par rapport aux anciens flux migratoires émanant de l'Italie, celui qui s'opère depuis 2007-2008 de l'Italie vers le reste du monde présente des caractéristiques différentes : une composition sociale plus diversifiée, un niveau d'instruction plus élevé, une origine principalement urbaine et presque autant de femmes que d'hommes (Gjergji I., 2015, p. 17).

¹ Les émigrations depuis l'Italie vers le reste du monde sont en effet passées de 65.000 en 2007 à 136.000 en 2014, soit plus du double (données Eurostat).

Figure 3. Flux d'immigration en 2014, top-10 des nationalités (N = 128.465)

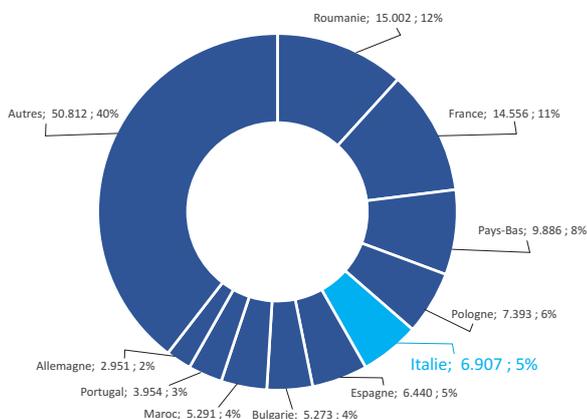


Figure 4. Nombre d'étrangers au 1/1/2015, top-10 des nationalités (N = 1.255.270)

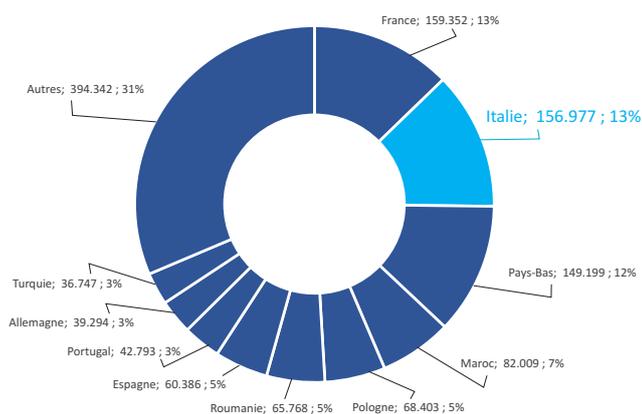
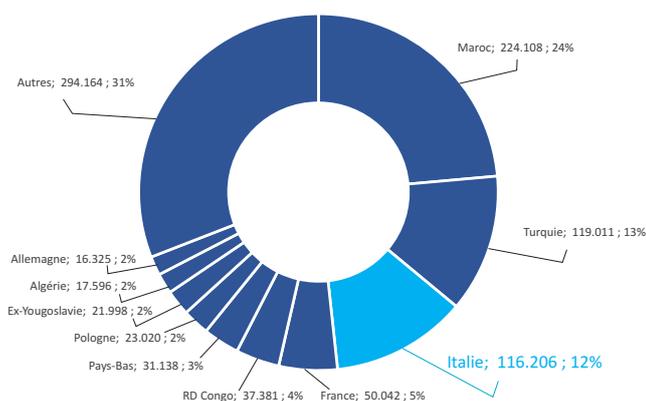


Figure 5. Nombre de personnes ayant acquis la nationalité belge, situation au 1/1/2015, top-10 des nationalités (N = 950.989)



Source : RN-Statistics Belgium et DEMO/UCL

L'Italie parmi les principaux pays d'origine des immigrants, des étrangers et des personnes devenues Belges

Depuis de nombreuses années, les Italiens occupent une place importante parmi les immigrants qui s'installent en Belgique. En 2014, ils occupent ainsi la 5^e position, avec un peu moins de 7.000 immigrants, soit 5,4% de l'ensemble des personnes de nationalité étrangère arrivées en Belgique au cours de l'année 2014 (Figure 3).

L'Italie se positionne également dans le haut du classement du nombre d'étrangers présents sur le territoire et de ceux ayant acquis la nationalité belge. Au 1^{er} janvier 2015, on comptait ainsi 156.977 Italiens parmi les étrangers présents en Belgique (Figure 4) ainsi que 116.206 personnes nées italiennes et devenues Belges (Figure 5).

En termes d'acquisition de la nationalité belge, l'Italie se situe ainsi en 3^e position, juste après les Marocains et les Turcs mais bien avant les étrangers issus d'autres pays européens comme la France (50.042), les Pays-Bas (31.138) ou l'Allemagne (16.325). Les personnes d'origine italienne (c'est-à-dire les personnes de nationalité italienne + les personnes nées italiennes devenues Belges) sont au nombre de 273.383 (enregistrées au 1^{er} janvier 2015).

Les personnes d'origine italienne représentent 12,4% de l'ensemble des personnes nées avec une nationalité étrangère et aujourd'hui présentes en Belgique.

L'Italie est de ce fait l'une des plus importantes populations d'origine étrangère présentes en Belgique, juste après les 306.117 personnes d'origine marocaine.

Les Italiens : une population répartie de façon hétérogène sur le territoire belge

Concentration d'Italiens dans certaines régions

Les 156.977 Italiens présents en Belgique au 1^{er} janvier 2015 sont répartis de façon tout à fait spécifique sur le territoire belge. Une première particularité concerne la répartition entre les trois régions du pays.

La majorité des Italiens (65%) sont domiciliés en Wallonie, 20% vivent dans la Région de Bruxelles-Capitale et 15% en Région flamande.

À l'intérieur de ces espaces régionaux, la répartition des Italiens est contrastée et présente certaines zones de concentration. En **Wallonie**, les « foyers » d'Italiens sont localisés sur l'axe central qui traverse la région d'Ouest en Est, spécialement dans les provinces de Liège et du Hainaut qui, par leur **passé industriel**, ont drainé une partie de ces populations venues à l'origine pour exercer une activité dans le domaine minier.

Quelques communes présentent de très fortes proportions d'Italiens encore aujourd'hui. C'est notamment le cas de grands centres urbains comme Liège (où les Italiens représentent 4% de la population de la commune), Mons (4,8%) ou Charleroi (6,1%), mais également de quelques autres communes situées dans les périphéries de ces grandes villes où plus d'une personne sur dix est de nationalité italienne (**Figure 6**).

En **Flandre**, non seulement la proportion d'Italiens est très faible, mais en plus, elle se combine avec une **forte concentration** de ces populations dans quelques espaces

circonscrits, notamment dans quelques communes du Limbourg au **passé minier**, dont Genk (4,8%) et Maasmechelen (5,7%).

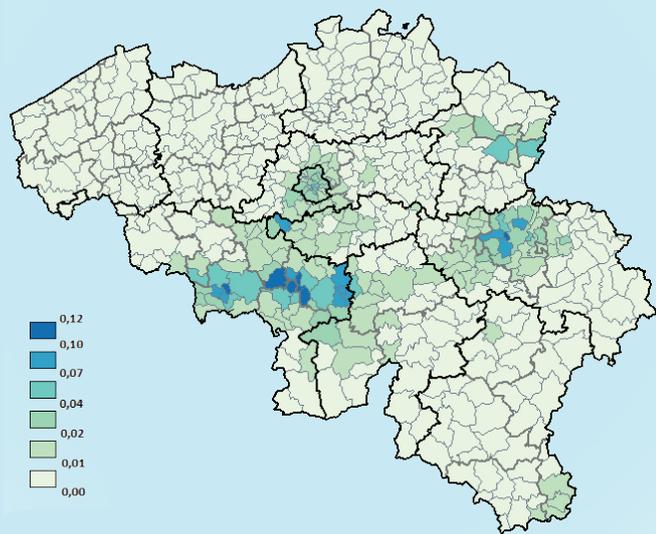
Les communes de la Région de Bruxelles-Capitale et les communes avoisinantes du Brabant flamand montrent également une présence plus marquée d'Italiens.

Parmi les communes bruxelloises, les proportions sont plus élevées là où il y a une concentration d'institutions internationales et européennes.

Non seulement l'ancienneté de l'immigration mais également le statut socioéconomique des migrants permettent de nuancer au niveau local les caractéristiques des populations italiennes présentes aujourd'hui en Belgique.

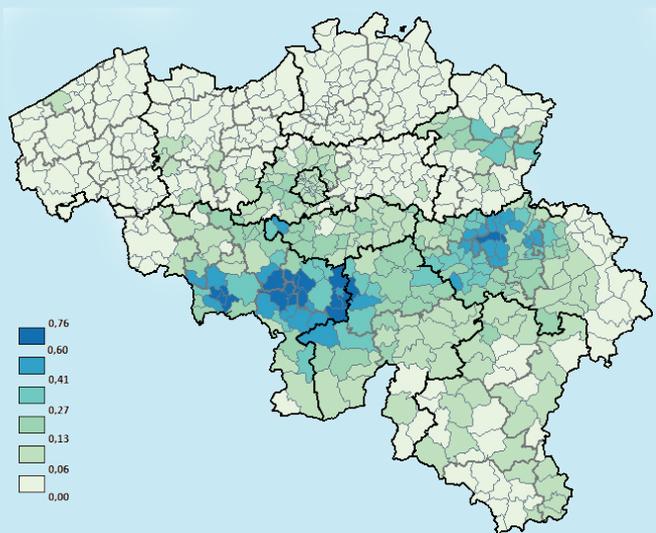
La prépondérance des Italiens parmi la population étrangère est également très importante dans certaines communes, wallonnes principalement, où jusqu'à trois étrangers sur quatre détiennent la nationalité italienne (**Figure 7**). La représentation cartographiée de ces proportions par commune ne diffère pas fondamentalement de la précédente qui tient compte de l'ensemble de la population (belge et étrangère). Une différence apparaît néanmoins plus clairement : les anciennes communes industrielles sont, plus que les grands centres urbains, essentiellement constituées de population étrangère de nationalité italienne.

Figure 6. Proportion d'Italiens parmi la population totale (étrangère et belge) de l'ensemble des communes de Belgique, 01/01/2015



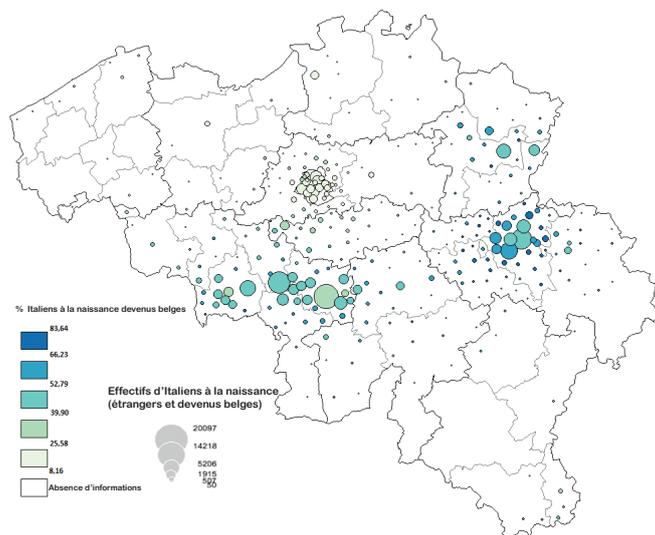
Source : RN-Statistics Belgium

Figure 7. Proportion d'Italiens parmi la population étrangère de l'ensemble des communes de Belgique, 01/01/2015



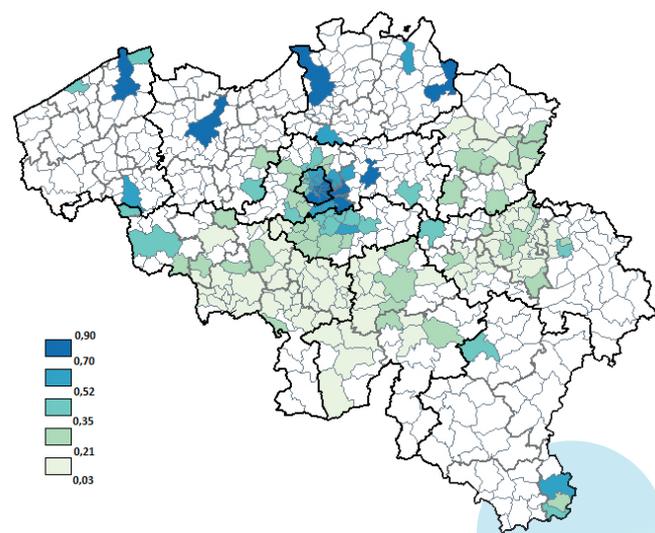
Source : RN-Statistics Belgium

Figure 8. Effectifs de personnes nées italiennes et proportions d'entre elles devenues Belges pour l'ensemble des communes de Belgique dont l'effectif de ces personnes est au moins équivalent à 50, 01/01/2015



Sources : RN-Statistics Belgium et UCL/DEMO

Figure 9. Proportions de personnes nées en Italie, officiellement résidentes en Belgique en 2011 et venues s'installer après 1979 par commune pour lesquelles on dispose d'une information valide pour au moins 50 individus, 01/01/2011



Source : Census 2011, SPF Economie, Statistics Belgium

Des pratiques différentes quant à l'acquisition de la nationalité belge selon la localisation

L'acquisition de la nationalité belge par les Italiens est relativement fréquente. Parmi les 273.183 personnes nées italiennes dénombrées en Belgique au 1^{er} janvier 2015, plus de 116.000, soit 43% d'entre elles, ont acquis la nationalité belge. Cette proportion élevée de « nouveaux Belges » parmi les personnes nées italiennes est tout à fait atypique quand on la compare aux autres populations d'origine européenne. En effet, les proportions de « nouveaux Belges » sont par exemple nettement inférieures pour les Français (24%), pour les Espagnols (18%) pour les Néerlandais (17%) ou pour les Roumains (13%). Par ailleurs, la proportion d'Italiens devenus Belges a nettement augmenté au fil du temps, résultat des réformes successives du Code de la nationalité.

En 1991, seulement 19% des personnes nées italiennes avaient acquis la nationalité belge ; en 2000, ils étaient 31% et 40% en 2011.

Les Italiens sont l'un des rares groupes parmi les principales nationalités européennes à avoir connu cette augmentation importante. Le changement législatif le plus significatif concerne la réforme du Code de la nationalité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992. Elle prévoit que les enfants issus des deuxième et troisième générations ont la possibilité d'acquérir plus facilement la nationalité belge (Renauld, 2016).

La répartition géographique des personnes nées italiennes, ventilée par les proportions d'Italiens devenus Belges (Figure 8) montre que selon les lieux, les pratiques sont assez différentes. Elle révèle que dans les communes des anciens bassins industriels de Belgique (Hainaut, Liège, Limbourg), les effectifs de personnes nées italiennes sont parmi les plus importants. Les proportions de « nouveaux Belges » y sont élevées et peuvent concerner, selon les communes, plus de 80% des effectifs totaux de personnes nées italiennes.

En comparaison, la plupart des communes bruxelloises se distinguent également par des concentrations relativement importantes en termes d'effectifs totaux d'Italiens d'origine. Mais en revanche, les proportions de « nouveaux Belges » y sont nettement plus faibles, comprises entre 8% (c'est le cas de la commune d'Etterbeek) et 27% (à Berchem-Sainte-Agathe).

Une installation plus récente à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie

Cette distinction entre les « Italiens bruxellois » et les « Italiens des anciens bassins industriels » apparaît une nouvelle fois à l'étude des données du [Census 2011](#)². Dans celui-ci, un autre indicateur est disponible : il s'agit de la [population née en Italie](#). Le Census permet d'étudier les dates d'installation de cette population résidant officiellement en Belgique en 2011. Celles-ci varient fortement selon les provinces et les communes de Belgique.

À l'échelle du pays, environ trois quarts des immigrants nés en Italie ont migré avant 1980.

Cette proportion grimpe encore à des niveaux plus élevés dans les provinces de Liège (81%), du Limbourg (82%) et du Hainaut (86%). En revanche, la situation est complètement différente dans la Région de Bruxelles-Capitale, où 39% des personnes nées en Italie ont migré vers la Belgique avant 1980, mais également 40% après 1999. Au niveau des communes, les disparités sont très marquées (Figure 9).

De manière générale, la migration des populations nées en Italie est plus récente en Flandre (à l'exception du Limbourg) et à Bruxelles qu'en Wallonie.

² Le Census 2011 consiste en un recensement de la population effectué sur base de données déjà contenues dans les bases administratives existantes. Il propose une photographie de la population qui réside officiellement en Belgique au 1^{er} janvier 2011. Il est réalisé par la Direction générale Statistique - Statistics Belgium (SPF Economie). Voir : <http://census2011.be/>

Le statut socioprofessionnel comme critère distinctif des populations italiennes locales

Les disparités en termes de localisation géographique des Italiens observées plus haut s'accompagnent de disparités socioéconomiques et professionnelles. Avec les données du recensement de la population réalisé en 2001, G. Pion (2016) a démontré l'existence d'une **opposition entre la Région de Bruxelles-Capitale et sa périphérie d'une part, et le reste de la Belgique d'autre part**.

Les données plus récentes (Census de 2011) mettent en évidence la même stratification socioéconomique. En Belgique, 36% des Italiens présents sont faiblement instruits, ne disposant d'aucun diplôme ou d'un diplôme de l'enseignement primaire uniquement. Au sein des communes pour lesquelles on dispose d'informations pour au moins 50 individus, cette proportion varie entre 6 et 52%³. Les proportions les plus faibles sont observées dans les communes bruxelloises (principalement les communes du Sud-Est de la Région bruxelloise) et brabançonnaises réputées « bourgeoises », à l'instar de ce que G. Pion (2016) observait déjà en 2001.

Dans les communes des anciens bassins industriels wallons par contre, environ un Italien sur trois dispose d'un faible niveau d'instruction.

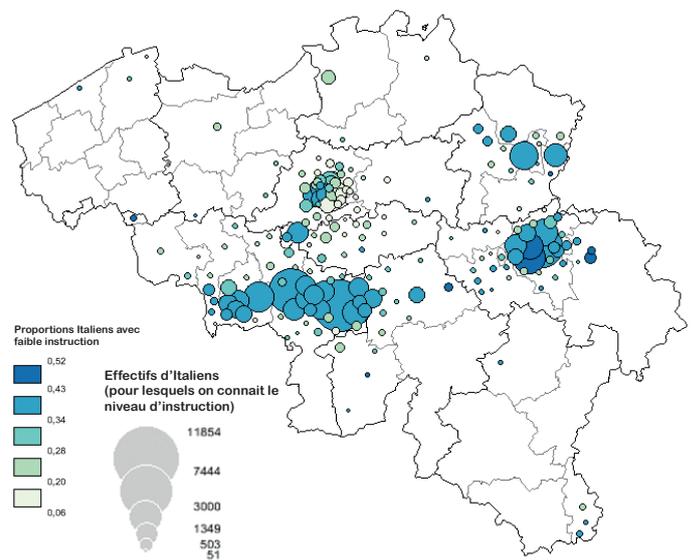
Cette inégale répartition des Italiens selon le niveau d'instruction se combine avec le fait que les Italiens présents en Belgique sont sous-diplômés par rapport à l'ensemble de la population présente.

Toutes nationalités confondues (y compris les Belges), 16% de la population recensée en Belgique en 2011 est considérée comme faiblement instruite, contre 36% chez les Italiens.

À l'exception de deux communes uniquement (parmi celles contenant des informations pour au moins 50 individus), toutes se caractérisent par une sous-instruction plus marquée chez les Italiens.

Les conclusions tirées de l'analyse des répartitions géographiques sont semblables lorsqu'il est question des proportions d'Italiens hautement instruits : les proportions d'Italiens avec un diplôme de l'enseignement supérieur sont relativement faibles dans les communes des anciens bassins industriels. Elles sont par contre nettement plus élevées dans les communes du Brabant wallon et du Sud-Est de la Région bruxelloise (cela concerne parfois jusqu'à plus d'un Italien sur deux).

Figure 10. Proportions d'Italiens dont le niveau d'instruction est considéré comme faible (pas de diplôme ou diplôme de l'enseignement primaire uniquement), pour les communes dont on dispose d'informations pour au moins 50 individus, 01/01/2011



Source : Census 2011, SPF Economie, Statistics Belgium

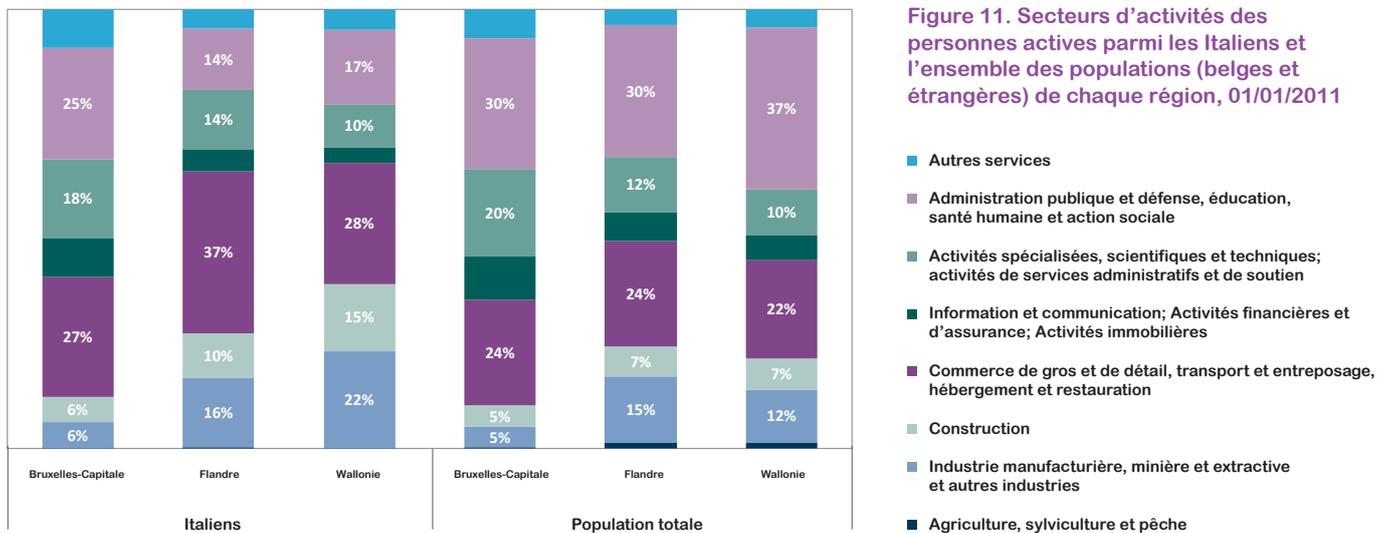
³ Au niveau méthodologique, deux aspects sont à prendre en compte dans cette analyse. D'abord, les structures par âge des migrants ne sont pas identiques d'une commune à une autre : les Italiens résidant dans les anciens bassins industriels de Belgique sont en moyenne plus âgés que ceux résidant à Bruxelles ou dans sa périphérie et être diplômé du secondaire en 1950 n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui. Ensuite, la qualité de l'information sur le niveau d'instruction dans la base de données du Census 2011 n'est pas parfaite pour la population étrangère car elle se base principalement sur les diplômes obtenus en Belgique et sur les informations recueillies par les organismes régionaux d'aide à la recherche d'emploi.

Un autre fait intéressant concerne les écarts observés entre les Italiens et les populations prises dans leur ensemble : il n'y a que dans les communes bruxelloises et brabançonnaises que l'on observe de plus fortes proportions d'Italiens fortement instruits (comparativement aux populations toutes nationalités confondues). Ceci pourrait résulter de l'installation d'Italiens dans ces communes, employés dans des instances européennes et internationales (Pion, 2016, p. 22).

La répartition des populations pourvues d'un emploi, ventilées par secteur d'activité, étaye également cette hypothèse. Deux éléments peuvent être mis en évidence. D'une part, les Italiens présents en Belgique au moment du Cens 2011 se répartissent entre les différents secteurs d'activités de façon spécifique en fonction de la région (Figure 11).

Partout, le secteur le plus important est celui du commerce, du transport, de l'hébergement et de l'horeca, mais il est nettement plus développé en Flandre. Le secteur administratif, social et de la santé est plus développé chez les Italiens résidant à Bruxelles que dans les autres régions. En Wallonie, les Italiens sont par contre surreprésentés dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

D'autre part, les secteurs d'activité des travailleurs italiens diffèrent de ceux observés parmi les populations totales (belges et étrangères). En Wallonie et en Flandre, les secteurs de l'industrie, de la construction et du commerce prédominent pour les Italiens, alors que c'est moins le cas du côté de la population totale, caractérisée par une surreprésentation des travailleurs dans le secteur administratif, social et de la santé.



Source : Cens 2011, SPF Economie, Belgium Statistics

La population italienne, aujourd'hui largement représentée en Belgique, présente des caractéristiques qui la distinguent de la population belge et étrangère en Belgique. Par ailleurs, elle est loin de former un tout homogène : selon le lieu de résidence, les caractéristiques socioéconomiques et professionnelles des Italiens peuvent être très différentes. Ces distinctions sont notamment le reflet de migrations survenues à des époques et pour des raisons différentes. Le mineur italien qui a migré après la Seconde Guerre mondiale pour fuir les difficultés socioéconomiques de l'époque dans son pays se distingue fortement du fonctionnaire italien venu s'installer récemment pour exercer ses fonctions dans les instances internationales ou européennes. Ces deux profils sont cependant loin d'être représentatifs de l'ensemble des migrations italiennes qui ont (eu) lieu à destination de la Belgique.

TAKE AWAY

6 étapes structurent les flux migratoires des Italiens vers la Belgique :

- Jusqu'à la veille de la deuxième Guerre mondiale, les Italiens sont présents en faible nombre ;
- La période 1946-1956 correspond à l'arrivée massive de mineurs italiens ;
- Après 1956, les flux de mineurs chutent mais les femmes et enfants continuent à rejoindre leur époux et père ;
- Les années 1970 et 1980 se caractérisent par des migrations sur base d'initiatives individuelles ;
- Des Italiens avec une instruction élevée arrivent après 1980 pour travailler dans les institutions et entreprises internationales ;
- À partir 2008 : nouvelle reprise des immigrations d'Italiens, surtout des jeunes instruits.

Si les Italiens venus avant 1980 se sont principalement installés dans les bassins miniers wallons et du Limbourg, ceux arrivés plus récemment ont privilégié d'autres espaces (Bruxelles-Capitale, zones urbaines et périurbaines, essentiellement flamandes).

LEXIQUE

- Le **flux d'immigration** fait référence à toutes les entrées d'individus dans un pays, au cours d'une année donnée. Il inclut les entrées déclarées, les réinscriptions de radiés d'office et les changements de registres.
- Le **stock de population** fait référence aux personnes présentes sur le territoire belge à une date déterminée. Dans ce cadre, nous distinguons :
 - o Les **stocks d'étrangers** qui rassemblent toutes les personnes qui n'ont pas la nationalité belge et qui résident officiellement en Belgique (nées ou non à l'étranger). Le critère est la nationalité actuelle.
 - o Les **stocks d'étrangers devenus Belges** qui rassemblent les personnes dont la nationalité à la naissance était étrangère et dont la nationalité actuelle est belge.
- La **population d'origine étrangère** est ici considérée comme étant la population avec une nationalité étrangère à la naissance. Ce groupe d'individus correspond à l'ensemble des personnes qui ne sont pas nées belges mais qui y résident officiellement. Elles peuvent être nées en Belgique ou à l'étranger. Le critère est donc ici la nationalité à la naissance.

Pour des informations plus détaillées : voir *Rapport annuel 2016. La migration en chiffres et en droits*, ainsi que le Myriatics #2

Références bibliographiques :

- EGGERICKX T., MARTIN E. et SCHOONVAERE Q., L'obtention de la nationalité belge : une approche démographique in Caestecker F., Renauld B., Perrin N. et Eggerickx T., Devenir belge. Histoire de l'acquisition de la nationalité belge depuis 1830, Wolters Kluwer et Myria, 2016, pp. 185-240.
- GJERGJI I., Cause, mete e figure sociali della nuova emigrazione italiana, in Gjergji I. (eds.), La nuova emigrazione italiana. Cause, mete e figure sociali, 2015, Edizioni Ca'Foscari, pp. 7-24.
- MORELLI A., L'appel à la main-d'œuvre italienne pour les charbonnages et sa prise en charge à son arrivée en Belgique dans l'immédiat après-guerre, Revue belge d'histoire contemporaine, 1988, 1-2, pp. 83-130.
- MORELLI A., L'immigration italienne en Belgique aux XIX^e et XX^e siècles, in Morelli A. (eds.), Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours, Couleur Livres, 2004, pp. 201-214.
- PION G., Quelques aspects socio-spatiaux de la présence italienne en Belgique au tournant des années 2010, in Morelli A. (eds.), Recherches nouvelles sur l'immigration italienne en Belgique, 2016, Couleur livres, pp. 13-30.
- RENAULD B., Partie 2. La législation belge relative à la nationalité 1984-2013, in Caestecker F., Renauld B., Perrin N., Eggerickx T., Devenir Belge. Histoire de l'acquisition de la nationalité belge depuis 1830, Wolters Kluwer et Myria, pp. 103-184.

(Re)découvrez nos Myriatics :

<http://www.myria.be/fr/donnees-sur-la-migration/myriatics>

- Myriatics #1 (octobre 2015) :
Crise de l'asile de 2015 : des chiffres et des faits
- Myriatics #2 (décembre 2015) :
Immigré, étranger ou Belge d'origine étrangère ?
- Myriatics #3 (mars 2016) :
Nouvelles migrations des pays de l'Est : Focus sur les Roumains, Polonais et Bulgares
- Myriatics #4 (juin 2016) :
La migration en chiffres

MYRIA

Myria, le Centre fédéral Migration, est une institution publique indépendante. Il analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria promeut une politique basée sur la connaissance des faits et le respect des droits de l'homme.

Myria travaille à rendre les derniers chiffres sur les migrations plus accessibles, compréhensibles et utilisables par tout un chacun. Pour cela, il rassemble et analyse des données provenant de sources diverses. De cette manière, il souhaite apporter une connaissance étayée des migrations aux décideurs politiques, aux scientifiques, aux médias et aux citoyens.

Myria promeut et soutient le monde académique dans la réalisation de recherches sur les flux migratoires. De nombreuses études ont ainsi vu le jour grâce au soutien de Myria.

Myria adresse ses remerciements à Thierry Eggerickx (Centre de recherche en démographie - UCL) et Marco Martiniello (Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations - Ulg) pour leur aide dans l'élaboration de ce Myriatics, ainsi qu'à la Direction générale Statistique du SPF Economie pour les données du Censur 2011.